

Castanet-T. le _____

Commissaire enquêteur
Hôtel de ville
29, avenue de Toulouse - BP 82505
31325 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je relève, à la lecture du règlement et plan de zonage du PLU plusieurs éléments à modifier :

REUNION PUBLIQUE

La version de PLU, présentée par la Mairie, n'a donné lieu à aucune réelle réunion publique. La seule réunion organisée était une réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme (juin 2007). Celle-ci ne pouvant être considérée comme une réunion publique, nous demandons l'organisation d'une réunion publique ouverte à l'ensemble des Castanéens et faisant l'objet d'une large communication.

CIRCULATION ET INSECURITE DES VOIRIES

L'accroissement de la circulation interne de la commune, renforcée par les véhicules venant des communes limitrophes augmente l'insécurité des voies de Castanet. Avec l'aménagement du parc, les voies périphériques de celui-ci seront encore plus fréquentées par ses futurs usagers. Il est nécessaire de **mettre en place une sécurisation des voies résidentielles** d'une manière générale et des points à risque en particulier par des ralentisseurs, rond-point, plateaux traversant ou zone limitée à 30km.

CONSTRUCTIONS DU PARC DE RABAUDY (ZONE ULI)

La zone ULI, située le long du boulevard des Campanhols, permet la construction de bâtiments atteignant 13 mètres de haut (R+3), masquant ainsi la zone verte aux riverains. Ceci ne favorise pas non plus la continuité avec les zones limitrophes (zones UC constituées à 80% de bâtiments R+1) et aurait auraient un impact esthétique négatif sur le quartier (effet « front de mer » isolant le reste du quartier de la zone verte). Il faut, afin de limiter les dérives possibles sur les zones ULI :

- **Limiter la hauteur à R+2** pour favoriser la continuité avec les zones limitrophes.
- **Découper la Zone ULI** repositionnée en plusieurs unités foncières,
- **Privilégier un aménagement hétérogène** (de préférence équipements publics complémentaires) sur la zone ULI proche du boulevard des Campanhols,

BOULEVARD URBAIN

Il est nécessaire d'éviter les nuisances du boulevard urbain en le masquant et le sécurisant. Un minimum de trafic y est attendu puisque sa fonction est de dévier le transit à travers Castanet. Quelle que soit la vitesse qu'on y contraigne, les nuisances sont inévitables. Il est indispensable de prévoir son **encaissement** de 1m, des **butes** de terre tout le long intégrées au modelage du parc

BASSIN ORAGE DE LA ZONE VERTE DE RABAUDY

Située à la "Bordure ouest du parc", une zone de 13 hectares est prévue pour accueillir un bassin d'orage dans lequel sera creusé un lac de 3 hectares. **La définition, localisation et projet** concernant le bassin d'orage **doivent apparaître dans le PLU**, ce qui n'est pas le cas.

PISTES CYCLABLES/TROTTOIRS

La sécurisation des circuits piétons et la promotion d'un mode de circulation doux (vélo) sont citées de nombreuses fois dans le PLU, mais aucune solution n'est proposée. On peut noter, par exemple, que les pistes cyclables/piétonnes ne sont pas obligatoires dans les projets immobiliers.

Il serait souhaitable que plusieurs modifications soient intégrées dans le PLU pour, notamment :

- **Obliger à une continuité entre les pistes cyclables/piétonnes** sur les axes,
- **Rendre obligatoire les pistes cyclables et piétonnes** dans le règlement des zones,

Je vous remercie de vous assurer qu'une réponse sera apportée à ces remarques ou qu'elles soient prises en compte dans une nouvelle version du PLU, que je considère non satisfaisant en l'état.

Cordialement